

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt et un, le 25 février à 18h15, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à la Salle du Foyer Georges Brassens à BEAUCOURT, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Martine BENJAMAA, Thomas BIETRY, Daniel BOUR, Anissa BRIKH, Bernard CERF, Gilles COURGEY, Catherine CREPIN, Roland DAMOTTE, Monique DINET, Patrice DUMORTIER, Jean-Jacques DUPREZ, Imann EL MOUSSAFER, Vincent FREARD, Daniel FRERY, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Sandrine LARCHER, Jean LOCATELLI, Thierry MARCJAN, Anaïs MONNIER, Claude MONNIER, Robert NATALE, Gilles PERRIN, Nicolas PETERLINI, Sophie PHILIPPE, Florence PFHURTER, Annick PRENAT, Jean RACINE, Virginie REY, Frédéric ROUSSE, Lionel ROY, Anne-Catherine STEINER-BOBILLIER, Jean Michel TALON, Françoise THOMAS, Dominique TRELA, Pierre VALLAT **membres titulaires**, Hervé FRACHISSE **membre suppléant**.

Étaient excusés : Mesdames et messieurs Lounès ABDOUN SONTOT, Chantal BEQUILLARD, Catherine CLAYEUX, Gérard FESSELET, Christian GAILLARD, Sophie GUYON, Hamid HAMLIL, Emmanuelle PALMA GERARD, Cédric PERRIN, Fabrice PETITJEAN, Jérôme TOURNU, et Bernard VIATTE.

Avaient donné pouvoir : Lounès ABDOUN SONTOT à Daniel BOUR, Chantal BEQUILLARD à Thomas BIETRY, Hamid HAMLIL à Virginie REY, Emmanuelle PALMA GERARD à Fatima KHELIFI, Cédric PERRIN à Anaïs MONNIER et Bernard VIATTE à Hervé FRACHISSE.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 18 février	Le 18 février	En exercice	50
		Présents	39
		Votants	44

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents, Patrice DUMORTIER est désignée.

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs.

2021-02-11 Autorisation de dépenses à la section d'investissement par anticipation avant le vote du Budget Primitif 2021

Rapporteur : Gilles COURGEY

Vu l'article L.1612-1 du Code des Collectivités Territoriales précisant :

« ... Jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, ... »

2021-02-11 Autorisation de dépenses à la section d'investissement par anticipation avant le vote du BP 2021

- Pour permettre la réalisation des travaux de mise en séparatif de diverses rues sur Courtelevant, ainsi que l'amélioration du séparatif sur la rue des Grands-Champs à Grandvillars,
- Pour permettre le suivi de chantier de la création du bassin d'orage de la station d'épuration de Beaucourt,
- Pour permettre d'engager les maîtrises d'œuvre pour la mise en séparatif de l'assainissement sur Florimont et Faverois,
- Pour permettre le changement d'un poste informatique,

Il conviendrait que les membres du Conseil Communautaire autorisent le Président à réaliser les dépenses correspondantes ci-dessous avant le vote du budget primitif 2021.

Chapitre	Article	Objet	Montant euros HT
21 – Immobilisations corporelles	21532 – Réseaux d'assainissement	Marché de mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Courtelevant – tranche 2 (Sud de la commune)	420 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	21532 – Réseaux d'assainissement	Reprise de réseaux et préparation rue des Grands Champs à Grandvillars	22 845,00 €
21- Immobilisations corporelles	21562- Matériel spécifique d'exploitation	Maitrise d'œuvre Bassin d'Orage STEP Beaucourt	20 246.47 €
21 – Immobilisations corporelles	21532 – Réseaux d'assainissement	Marché de maitrise d'œuvre pour la mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Florimont – tranche 2	11 990,00 €
21 – Immobilisations corporelles	21532 – Réseaux d'assainissement	Marché de maitrise d'œuvre pour la mise en séparatif de l'assainissement sur la commune de Faverois, réhabilitation et étanchéification	20 000,00 €
21 – Immobilisations corporelles	2183 – Matériel de bureau et matériel informatique	PC / installation sur site et accessoires	1 600,00 €

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents, décide :

- **De valider les autorisations de dépenses ci-dessus avant le vote du budget primitif 2021,**
- **D'autoriser le Président à signer tous les actes administratifs, juridiques et financiers afférents à ces opérations.**

Envoyé en préfecture le 05/03/2021

Reçu en préfecture le 05/03/2021

Affiché le

Envoyer
Levraut

ID : 090-249000241-20210225-2021_02_11-BF

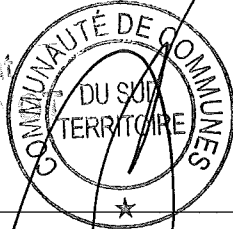
Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Le Président,

Et publication ou notification le 05/03/2021

Le Président,

Le Président
Christian RAYOT



Le Président
Christian RAYOT

